

# **FINANCES – SÉCURITÉ**

## **Commission Départementale des Systèmes de vidéosurveillance**

Thème : sécurité

Mission : La commission départementale est consultée sur toutes les demandes d'autorisation de vidéosurveillance et de modification de systèmes existants, à l'exception des systèmes intéressant la défense nationale.

Composition :

1 magistrat du siège ou un magistrat honoraire + 1 suppléant

1 membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel + 1 suppléant

1 maire + 1 suppléant

1 représentant désigné par les CCI + 1 suppléant

1 personnalité qualifiée choisie en raison de la compétence + 1 suppléant

Nos représentants :

- Titulaire : M. Jean-François Theret, Maire de Frévent

- Suppléant : M. Jean-Daniel Capon, Maire de Herlin-le-Sec

Textes de référence : loi modifiée n°95-73 du 21 janvier 1995, décret modifié n°96-926 du 17 octobre 1996, arrêté préfectoral du 10 février 2016 modifié les 17 février 2016, 10 février 2017 et 11 septembre 2018

Désignations faites :

7 janvier 2019